COMPENSATIONS DU PROGRAMME ASRA EN DECEMBRE 2026

Année d'assurance 2026 : 1ère avance

MONTANTS VERSÉS

La FADQ procédera à la 1ère avance de l'année d'assurance 2026 en décembre. Cette avance permet de verser jusqu'à 50 % de la compensation nette prévue. Pour le canola, on prévoit que les prix de marché pour l'année de commercialisation 2026-2027 seront supérieurs aux revenus stabilisés de sorte qu'aucune compensation ne serait versée. Par le fait même, les producteurs devront débourser pour payer les primes annuelles prévues au programme. Ces montants pourront être payés à même les montants des autres cultures, mais si ce n'est pas suffisant, une facture sera envoyée.

	2026 1ère avance ($/ha)
AVOINE	76,24
BLÉ FOURRAGER	46,09
BLÉ DE CONSOMMATION HUMAINE	86,07
ORGE	174,01
CANOLA	- 34,99

Note : Montants nets

Les dépôts directs ou expéditions des chèques seront faits le 1er décembre 2026.

Des ajustements pourraient être apportés lors du versement de la 2e avance (mai 2027) ou du paiement final (décembre 2027) si les prévisions ou les paramètres finaux le justifient.

POUR PLUS DE DÉTAILS

Communiquez avec :

- votre centre de services régional de la FADQ
- les PGQ au 450 679-0540 poste 8719.